

## PIECES A FOURNIR POUR JUSTIFIER DE LA SITUATION FAMILIALE OU CIVILE

**RAPPEL : date de prise en compte des situations : 1<sup>er</sup> septembre 2010**

Bonifications	Documents à fournir (suivant le type de situation) <b><u>AVEC</u></b> les dossiers de demandes de mutation
<p><b>Rapprochement de conjoints</b></p> <p><b>Mutation simultanée entre conjoints</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Photocopie du livret de famille, parent(s) et enfant(s) ou extrait d'acte de naissance de l'enfant</li> <li>➤ Attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un PACS</li> <li>➤ <b>Et :</b>  <i><b>pour les PACS établis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 :</b></i> avis d'imposition commune pour l'année 2009  <i><b>pour les PACS établis entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> septembre 2010 :</b></i> l'attestation de dépôt de la déclaration fiscale commune - revenus 2010 - délivrée par le centre des impôts doit être impérativement fournie.</li> <li>➤ <b>Attestation</b> de la résidence professionnelle et activité professionnelle du conjoint (CDI, CDD, sur la base des bulletins de salaire ou des chèques emploi service) sauf ci celui-ci est agent du MEN.</li> <li>➤ En cas de chômage, attestation récente d'inscription au Pôle emploi + attestation de la dernière activité professionnelle</li> <li>➤ Pour les contrats d'apprentissage : photocopie du contrat précisant la date d'entrée en vigueur de celui-ci et sa durée</li> <li>➤ Pour les demandes de RC portant sur la résidence <b>privée</b> : toute pièce utile justifiant la résidence professionnelle (voir ci-dessus) et privée (facture EDF, quittance de loyer...)</li> <li>➤ Pour les années de séparation :  Les certificats de grossesse, délivrés <b>au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>, sont recevables à <b>l'appui</b> d'une demande de rapprochement de conjoint. Pour bénéficier de cette disposition, l'agent non marié doit joindre une attestation de reconnaissance anticipée <b>antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b></li> </ul>
<p><b>Priorités au titre du handicap</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dossier médical récent et complet</li> <li>➤ Justificatif RQTH ou attestation de dépôt de la demande</li> </ul>
<p><b>RRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Photocopie du livret de famille (parent et enfant) ou extrait d'acte de naissance de l'enfant, ou toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique.</li> <li>➤ Justificatifs et décisions de justice concernant la résidence de l'enfant, les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.</li> <li>➤ Pour les personnes « isolées » : outre la photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance, joindre toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (facilité de garde, proximité de la famille...)</li> </ul>

**Les dossiers doivent être transmis complets à la D.P.E**

**Zone A : le 16 avril 2011**

**Zone B : le 16 avril 2011**

**Zone C : le 9 avril 2011**